



BIEKERECH

6, Dikrecherstrooss  
L-8523 Beckerich  
www.beckerich.lu  
info@beckerich.lu  
Tél.: (352) 23 62 21 - 1  
Fax: (352) 23 62 91 62

# Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Communal de BECKERICH

## Séance publique du 13 mars 2024

Date de l'annonce publique de la séance ..... 07.03.2024  
Date de la convocation des conseillers ..... 07.03.2024

**Présents :** MM. Lagoda Thierry, bourgmestre ; Loutsch Claude, échevin;  
MM. Bohler David, Boonen Severin, Fassbinder Marco, Klein Laurent, Mmes  
Ruppert Nadine et Schmartz Mickels, conseillers;  
Mme Kellen Martine, secrétaire communal;

**Absents :** excusé-e-s ..... Wampach Patrick, échevin;  
sans motif ..... néant

Point de l'ordre du jour: **9**

Objet: **Règlement communal portant fixation des jetons de présence  
alloués aux membres des commissions légales et consultatives  
communales**

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Revu sa délibération de ce jour, numéro 8, arrêtant le règlement d'ordre intérieur des commissions légales et consultatives de la commune de Beckerich;

Considérant que l'article 27 de cette loi précise que des jetons de présence peuvent être accordés « [...] aux membres des commissions consultatives. »;

Revu ses délibérations du 24 janvier 2000, numéro 6c, et du 14 janvier 1994 aux termes desquelles furent fixées les jetons de présences des membres des commissions consultatives;

Vu le crédit inscrit à l'article 3/113/643400/99001 - *Commissions consultatives - jetons de présence* du budget 2024 au montant de 6.000,00 Euros ;

Après délibération conforme, procédant par vote à main levée,

**u n a n i m e m e n t d é c i d e**

de fixer les jetons de présence comme suit :

- Le président et le secrétaire des commissions légales et consultatives de la commune de Beckerich obtiennent **75,00 Euros TTC par réunion**;
- Les membres des commissions légales et consultatives de la commune de Beckerich obtiennent **45,00 Euros TTC par réunion**.

Les dépenses sont à imputer à l'article 3/113/643400/99001 - *Commissions consultatives - jetons de présence* du budget ordinaire.

Avec l'entrée en vigueur du présent règlement, tout autre règlement communal portant sur les jetons de présence alloués aux membres des commissions légales et consultatives communales est abrogé.

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Beckerich, 22 mars 2024

Le bourgmestre, Le secrétaire,



*[Signature]*



**Klima-Bündnis**  
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS  
1996